

FINANCES FÉDÉRALES La migration grève le budget 2017, avec une explosion des coûts de quelque 850 millions. La grogne se fait sentir à droite. Le débat sera chaud au Parlement

L'asile desserre le frein à l'endettement

PHILIPPE BOEGLIN

L'asile n'a pas fini de déchaîner les passions sous la Coupole fédérale. Il s'invite à présent dans le débat du budget 2017, présenté hier par le Conseil fédéral, sous un jour qui satisfait peu certains partis politiques. Et pour cause: les coûts liés à la migration devraient exploser l'année prochaine de quelque 850 millions supplémentaires par rapport à 2015.

Les conséquences s'annoncent lourdes, puisque le déficit s'établirait à 600 millions, soit 300 millions de plus que ce que le frein à l'endettement autorise. Parant au plus pressé, le gouvernement propose donc de «sortir» 400 millions du budget et de les déclarer «extraordinaires», pour remettre les chiffres dans le noir.

La droite grince des dents. «Il est très dangereux de contourner le frein à l'endettement de la sorte», critique Thomas Aeschi, conseiller national (UDC/ZG) et membre de la commission des finances. Le PDC lui emboîte le pas. «Il n'est pas question de lever le frein à l'endettement sans avoir mené au préalable une large discussion», s'agace la formation dans un communiqué.

La pilule ne passe pas

Les démocrates-chrétiens seraient bien l'aide au développement trinquer pour compenser. «Au vu de la situation dans l'asile, (cette possibilité) doit être étudiée.» On le voit, le parti du centre ne relâche pas la pression sur ce secteur; lors de la dernière session, il avait soutenu – en vain – le renvoi au Conseil fédéral du crédit d'engagement.

La pilule ne passe pas mieux auprès du PLR. «Le mécanisme du frein à l'endettement ne doit pas être continuellement contourné par des dépenses extraordinaires», tonne le parti. Qui promet «d'examiner la proposition d'un œil critique».

Les libéraux-radicaux en profitent pour appeler à une réduction des frais de l'asile. «L'incitation à s'intégrer rapidement sur le marché



«Le Conseil fédéral fait ce qu'il peut», a plaidé le conseiller fédéral Ueli Maurer hier lors de la conférence de presse de présentation du budget 2017. KEYSTONE

«**Nous n'avons pas une énorme marge de manœuvre sur le budget de l'asile. Nos obligations vis-à-vis de Schengen sont contraignantes.**»

UELI MAURER MINISTRE DES FINANCES

du travail doit être renforcée. Car la Confédération paie l'aide sociale pour les requérants admis provisoirement durant 5 à 7 ans, une durée trop longue», avance Jacques Bourgeois, conseiller national (PLR/FR) et membre de la commission des finances.

Ueli Maurer garde son calme

On le voit, le débat promet de faire des étincelles au Parle-

ment. Cela n'émeut pas outre mesure le ministre des Finances Ueli Maurer. «Nous n'avons de toute façon pas une énorme marge de manœuvre sur le budget de l'asile: nos obligations vis-à-vis du système Schengen sont contraignantes. En plus, le Conseil fédéral fait ce qu'il peut; il vient par exemple de durcir la pratique à l'égard des Erythréens», plaide le conseiller fédéral UDC. D'ailleurs, même si le Parlement venait à

refuser de placer les fameux 400 millions dans les dépenses extraordinaires, le frein à l'endettement devrait bien être tenu d'une autre manière.

Prévoyant, le Conseil fédéral a prévu un plan B. Mais plusieurs secteurs en pâtiraient. La formation et recherche devrait faire une croix sur 110 millions, le trafic sur 85 millions, tandis que l'agriculture, l'armée et les relations avec l'étranger renonceraient à 50 millions chacune.

Agir sur plusieurs plans

En attendant, des cures d'économies supplémentaires (du type du programme de stabilisation 2017-2019) s'avèrent inéluctables, selon Ueli Maurer. Les budgets 2018 à 2020 risquant de présenter des pertes allant de 1,4 à 2 milliards, «il faudra envisager l'abandon de certaines tâches et ré-examiner à moyen terme les dé-

penses fortement liées». Traduction: la prévoyance sociale, comme l'AVS ou les subsides à l'assurance maladie, se trouvent en première ligne. Il n'en fallait pas plus pour faire bondir le PS, qui dénonce les «cadeaux de plusieurs milliards offerts aux actionnaires et grandes entreprises» dans la 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Mais le Conseil fédéral ne compte pas agir sur ce seul plan. A l'orée de ces années difficiles, il aimerait bien se procurer une marge de manœuvre élargie. Il a ainsi chargé le Département des finances de plancher sur un assouplissement du frein à l'endettement. Si l'idée déplaît fortement à une grande partie de la droite, le PDC la soutient. «Notre dette est à un niveau confortable. Nous devons donc penser aux investissements du futur, comme l'AVS ou les infrastructures.»

CHUV

Une grossesse à l'issue dramatique

Une femme enceinte et son bébé qui devait naître dans deux semaines sont décédés la semaine dernière au Chuv à Lausanne. Une enquête interne et une instruction pénale ont été ouvertes.

«A son admission, de la fièvre a été mesurée, mais elle n'a pas été confirmée ensuite à l'examen d'entrée», a expliqué hier Jean-Blaise Wasserfallen, directeur médical du Chuv, confirmant une information de «24 heures». Son état s'est dégradé. Elle a commencé à vomir, ce qui a motivé son hospitalisation.

Une césarienne a dû être pratiquée dans la nuit de jeudi à vendredi. La mère a été placée sous antibiotiques, les analyses ayant confirmé qu'un streptocoque rare était à l'origine de l'infection. Aux soins intensifs, un problème survient. Le tube placé dans sa trachée pour l'aider à respirer s'est déplacé sans que l'alarme retentisse. «Cet accident a contribué à la survenue du décès, qui est arrivé environ 24h plus tard», a reconnu Jean-Blaise Wasserfallen.

Choqué et en colère, le frère de la victime a attaqué les urgences à la masse de chantier, causant pour près de 10 000 francs de dégâts matériels. ● ATS

LAUSANNE

Peine confirmée pour le meurtrier d'un Cap-Verdien

Le jeune homme qui avait poignardé à mort un Cap-Verdien âgé de 32 ans en août 2012 à Lausanne, près du Flon, n'échappera pas à une peine de quatorze ans de prison pour meurtre. Le Tribunal fédéral a rejeté son recours. Une simple histoire de briquet dans laquelle il n'avait pas été pris à partie a dégénéré. Il a alors sorti un cran d'arrêt de son sac et sauté littéralement sur le Cap-Verdien. Il lui a asséné plusieurs coups de couteau, notamment au thorax. Le père de famille est décédé peu après des suites de ses blessures. L'homicide avait été suivi d'une marche blanche dans la capitale vaudoise, alors pointée du doigt pour ses nuits agitées. ● ATS

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Confédération veut montrer l'exemple

L'administration fédérale, les Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et les entreprises liées à la Confédération ont augmenté leur part d'énergies renouvelables de 36% en 2006 à 59% en 2015. L'efficacité énergétique est passée de 17,3% en 2013 à 26,7% l'an dernier: l'objectif de 25%, qui devait être atteint en 2020, est donc dépassé, se sont réjouis les responsables des différents projets hier au siège de l'Empa, à Dübendorf (ZH). «Mais les succès du début sont les plus faciles», a relevé le sous-directeur de l'Office fédéral de l'énergie Daniel Büchel.

Dans son message sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral avait attribué à la Confédération, responsable de près de 2% de la consommation énergétique suisse, un rôle de modèle dans ce domaine.

Une déclaration d'intention a été signée en novembre 2014. Elle lie l'Administration fédérale, par le biais de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, le Département fédéral de la défense, de

la protection de la population et des sports (DDPS), le domaine des EPF, la Poste, les CFF, Skyguide et Swisscom, qui forment le Groupe exemplarité énergétique de la Confédération.

Swisscom, bon élève

Tous les membres du groupe n'en sont pas au même stade. La Poste, qui a remplacé sa flotte de scooters, a amélioré son efficacité énergétique de 23,8%. Le DDPS a encore du pain sur la planche puisque l'amélioration est de 5,4%.

Swisscom figure parmi les bons élèves avec un gain d'efficacité énergétique de 34%. Outre de nouveaux bâtiments équipés des normes énergétiques les plus récentes, un test s'est révélé très prometteur pour les bâtiments de petite taille: l'utilisation des prévisions météorologiques pour activer ou désactiver la chaleur a déjà permis d'économiser 28% de la consommation énergétique. Des pourparlers sont en cours pour l'extension du groupe à la Suva et aux aéroports de Genève et de Zurich.

● ZÜRICH, ARIANE GIGON

CRIMINELS ÉTRANGERS

Berne a envoyé en consultation onze ordonnances Les modalités du renvoi deviennent plus nettes

Les nouvelles dispositions pour le renvoi des criminels étrangers se précisent. Hier, le Conseil fédéral a envoyé en consultation, jusqu'au 30 septembre, onze ordonnances qui complètent la loi révisée après l'acceptation par le peuple de l'initiative UDC en 2010.

La nouvelle loi concoctée par le Parlement entrera en vigueur le 1er octobre. Elle nécessite plusieurs adaptations d'ordonnances relevant du droit des étrangers, du droit d'asile, du droit pénal et du droit en matière de police. Ces dernières devraient entrer en vigueur au début de 2017. Avec la loi, l'expulsion automatique sera en principe réservée aux crimes. Le mécanisme est prévu pour les actes de violence et les délits sexuels passibles d'au moins trois ans de prison, ainsi que pour les délits listés dans l'initiative - comme le brigandage, le trafic de drogue et les abus de prestations sociales.

Détails techniques

Le juge pourra faire des exceptions, selon le principe de la clause de rigueur, mais sa marge de manœuvre



L'initiative pour le renvoi des criminels étrangers avait été acceptée en 2010. KEYSTONE

sera réduite. Il pourra exceptionnellement renoncer à une expulsion si la mesure met l'étranger dans une situation personnelle grave et si les intérêts publics à l'expulsion ne l'emportent pas sur les intérêts de l'intéressé à demeurer en Suisse. Le juge devra aussi tenir compte de la situation particulière des secondos.

Les ordonnances encadrent, elles, une foule de détails techniques. Il s'agit par exemple de régler la situation juridique des étrangers contre lesquels une expulsion a été prononcée ou de s'assurer de la saisie des données concernant une expulsion dans le système d'information central sur la migration.

Deux ordonnances fixent également de qui relève l'exécution et qui doit supporter les frais en cas de peines, de mesures institutionnelles et d'expulsions prononcées dans différents cantons. Il s'agit aussi de définir quelles données seront inscrites dans le casier judiciaire informatisé Vostra. Ces informations seront également utilisées à des fins statistiques. Elles seront enfin intégrées dans le système de recherches informatisées de police et dans le système d'information Schengen.

En raison du principe de non-rétroactivité, les nouvelles dispositions légales ne s'appliqueront qu'aux infractions commises à partir du 1er octobre. Les expulsions ne pourront être prononcées qu'en procédure ordinaire, excluant des décisions de justice plus rapides comme par ordonnance pénale.

Les premières expulsions ne devraient donc pas être appliquées avant quelques mois après le 1er octobre, ce qui permet de différer légèrement l'entrée en vigueur des ordonnances. A noter que ce sont les cantons qui sont directement concernés. ● ATS